Image not found or type unknown

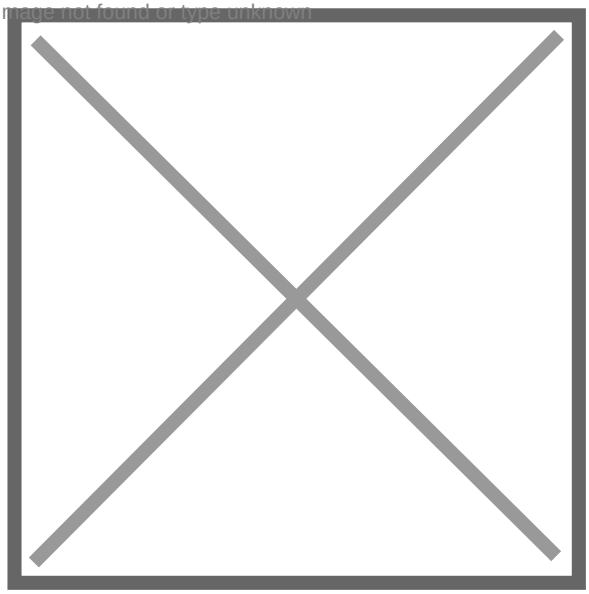

Credit renouvelable et huissiers

Par **maketa**, le **10/04/2017** à **14:54**

Bonjour,
Voilà il y a 16 j'ai contracté un credit renouvelable chez norrsken ikea, j'étais très jeune et pas vraiment consciente de ce que je faisais, bref... j'ai toujours payer mes mensualités mais étant dans une situation précaire je puisais régulièrement dans la reserve! Depuis 2 ans suite à une perte d'emploi j'ai du mal à payer les mensualités, entre temps c'est neuilly contentieux qui a pris le relais ! Ils m'ont fiché à la banque de france et là j'ai reçu un acte d'huissier avec signification d'une ordonnance d'injonction de payer du tribunal datant du 05 aout 2015 ! J'ai changé d'adresse entre temps et soi disant ils ne me retrouvaient pas, j'avais pourtant neuilly contentieux tout les mois au téléphone ! J'ai contacté l'huissier qui refuse de m'accorder un écheancier, enfin si il accepte mais à la hauteur de 300 euros par mois, chose impossible pour moi, je ne gagne meme pas 1000 euros par mois, j'ai 3 enfants à charge et en plus je suis actuellement en arret maladie car je vais me faire opérer de la thyroide ! L'huissier veut que j'aille faire une demande de surendettement auprès de la banque de france ! Il me réclame 5189 euros alors que mon prêt était de 5000 euros et qu'il y a eu des tonnes et des tonnes de paiement que j'ai effectué depuis le temps ! Mes questions sont : Ai je un recours afin de demander un remboursement à la hauteur de mes revenus ? Qu'est ce que je risque ? Pourquoi me reclament ils plus de 5000 euros, où sont passées toutes les mensualités que j'ai remboursé ?
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **amajuris**, le **10/04/2017** à **15:02**

Bonjour,

Le remboursement n'est jamais à la hauteur de vos revenus mais est fonction de la somme empruntée, ce qui est logique.
Votre créancier a obtenu du tribunal un jugement vous condamnant à payer valant titre exécutoire valable 10 ans.
Depuis 16 ans votre dette a ét augmentée des intérêts et des frais de recouvrement.
Il est risqué de penser que vos créanciers vont vous oublier même sans signaler son changement d'adresse.
salutations

Par **maketa**, le **11/04/2017** à **08:46**

Merci pour votre réponse. J'ai signalé mon changement d'adresse puisque j'avais Neuilly contentieux au téléphone tout les mois mais apparement ce n'est pas neuilly contentieux qui a fait la demande auprès du juge mais un autre organisme d'huissiers ! Le jugement date de 2015 et j'en prends effet que maintenant ! J'aurais aimé au moins avoir la possibilité de faire appel pour demander un échelonement auprès du juge, qu'il accepte ou pas ça c'est une autre histoire ! Je ne comptais pas non plus "me faire oublier", si je n'ai pas suivi l'écheancier c'est simplement que certains mois il ne me restait pas assez pour payer ! Aujourd'hui ma situation professionnelle est stable, je souhaite rembourser mais 300 euros par mois c'est juste impossible ! Je ne possède pas de voiture, mes meubles sont des recup, mon compte est à 0 le lendemain après avoir reçu mon maigre salaire ! Je ne vois pas trop ce qu'ils pourront me prendre je ne possède rien à part peut être ma liberté de pensée (note d'humour) ! Ce que je veux c'est avoir un echeancier et éviter la demande de surendettement ! Si je me rends au tribunal en leur signifiant que je viens tout juste de prendre cas du jugement pourront ils eventuellement faire quelque chose ? Le fait d'être en arret maladie ne peut pas freiner la procedure ?

Par **Tisuisse**, le **11/04/2017** à **08:53**

Bonjour,

Seule solution : faire une procédure de surendettement. Voyez pour ça votre succursale Banque de France et le greffe du tribunal.

Par **maketa**, le **11/04/2017** à **09:34**

J'ai bien l'impression en effet que c'est mon dernier recours ! Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés